

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2024-04

Marché de Service d'entretien de divers bâtiments de la commune Avenant N°03 Lot 01 Écoles Marché 2022-01.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 02/06/2022, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°03 du lot 01 « Écoles » du marché public de service pour l'entretien de divers bâtiments communaux de Saint-Jory a pour objet l'intégration des surfaces de l'extension de l'école Jean de La Fontaine au sein du marché public d'entretien des locaux – Lot 01 Écoles.

Les préfabriqués précédemment occupés ne feront plus l'objet de prestation. La surface des préfabriquées était de 274.90m². La surface correspondant à l'extension de l'école Jean de La Fontaine est de 553.50m², soit une augmentation de surface de 278.60m².

De plus l'avenant prend en compte 4h de travail par semaine en plus pour cette extension pour un taux horaire de 19.75€.

Art. 3 – L'incidence financière est de 2 107.15€ hors taxes, soit 37.57% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 27/03/2024


Le Maire,
DENOUÉ (Victor)

Publié le : 03/04/2024